AIDE DE FRANCE TRAVAIL - PERMIS DE CONDUIRE

Pour qui ?

Demandeurs d'emploi depuis au moins 6 mois de manière continue.

Quelles sont les conditions d'attributions de l'aide ?
L'absence de permis de conduire doit constituer un frein à l'embauche, le demandeur d'emploi doit résider dans une zone mal ou pas desservie par les transports en commun. L'aide au permis de conduire ne peut être attribuée qu'une fois, elle sera versée directement à l'auto école.

Quel est le montant de l'aide ?
Le montant de l'aide s'élève à 1200 € maximum.

Comment solliciter cette aide ?
En remplissant un formulaire disponible en agence (référence 303) préalablement à l'inscription en auto-école. Vous devez y joindre un devis détaillé et un relevé d'identité bancaire de l'auto-école.

https://www.francetravail.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/aide-a-lobtention-du-permis-de-c.html

France Travail - Direction régionale Hauts-de-France
28/30 rue Élisée Reclus
59650 - Villeneuve-d'Ascq
https://www.francetravail.fr